



## CODE DE DÉONTOLOGIE - COACHING

*En tant que coach professionnelle et dans la réalisation des accompagnements que je propose, je m'engage à respecter un certain nombre de règles, droits, devoirs et valeurs, que j'ai défini dans ce code de déontologie.*

*Lydie Freitas - Potentia  
Coach Professionnelle*

## Préambule

Ce code de déontologie a pour but de définir les règles, devoirs et droits qui régissent la profession et que je m'engage à respecter dans le cadre de l'exercice de mes fonctions de coach.

Tout d'abord il convient de définir le rôle du coach pour ensuite fixer ses règles, devoirs et droits.

Le coach professionnel est une personne qui accompagne la personne coachée (« le coaché ») dans la mise en place de moyens ayant pour but, pour le coaché, d'atteindre un objectif spécifique défini dans le contrat de coaching. Le rôle du coach est d'accompagner.

Ce code de déontologie est basé sur des valeurs fondamentales et non négociables du coach.

## Les valeurs fondamentales du coach

**Intégrité** – Le coach est intègre, honnête et confiant en la qualité de l'accompagnement proposé, de ses connaissances et de son expérience. Il respecte les règles de la profession.

**Respect** – Le coach se respecte et respecte son coaché. Il apprécie la diversité de chaque personne, ne juge ni les personnes ni la situation.

**Collaboration** – Le coach et le coaché travaillent ensemble. L'action du coach est d'accompagner le coaché en utilisant ses propres outils. L'action du coaché est d'identifier et de mettre en place les actions pour l'atteinte de l'objectif défini.

**Bienveillance** – Le coach veut le bien dans la relation de coaching pour son coaché, tout en favorisant l'autonomie du coaché.

**Professionnalisme** – Le coach a confiance en son travail, ses connaissances, son expérience, ses compétences et les outils utilisés. Il les implémente au mieux dans le cadre de sa relation de coaching.

## Les devoirs du coach

### *Devoirs du coach*

Le coach:

- respecte la confidentialité des informations révélées lors du coaching, ainsi que de la vie professionnelle et privée du coaché
- stocke les informations obtenues lors du coaching puis les détruit à la fin de l'accompagnement
- est formé au métier de coach et communique cette formation au client/commanditaire
- maintient un développement continu de ses compétences
- fournit des moyens dans le cadre de sa relation de coaching et non pas des résultats
- est supervisé
- respecte son code de déontologie
- se réserve la possibilité de refuser ou interrompre la relation de coaching
- préserve la réputation de la profession

## ***Devoirs du coach envers le coaché***

Le coach s'engage à :

- au plus tard lors de la première séance de coaching, expliquer le rôle et la valeur ajoutée du coach, l'étendue et les limites de la relation, les règles à respecter en terme de confidentialité et respect de la vie privée, le code de déontologie
- respecter le choix du coaché dans sa décision de poursuivre ou non la relation de coaching
- définir les moyens et lieux utilisés pour la relation de coaching (interactions physiques ou à distance, boîte à outils du coach)
- valider la demande de coaching
- expliquer le rôle de la supervision et demander l'accord du coaché afin de pouvoir citer son cas auprès du superviseur tout en respectant l'anonymat du coaché
- conseiller un autre coach ou autre professionnel si nécessaire
- distinguer la relation de coaching avec toutes autres relations possibles avec le coaché (commerciales, affectives,...)
- éviter toutes relations intimes avec le coaché

## ***Devoirs du coach envers le commanditaire***

Le coach s'engage à :

- expliquer le rôle et la valeur ajoutée du coach, l'étendue et les limites de la relation, les règles à respecter en terme de confidentialité et de respect de la vie privée du coaché, le code de déontologie
- valider la demande de coaching
- être attentif à la culture, aux usages et au contexte de l'entreprise
- restituer au commanditaire uniquement dans les limites établies par le coaché
- respecter le choix du commanditaire dans sa décision de mettre fin à la relation de coaching

## ***Devoirs du coach envers ses confrères***

Le coach s'engage à adopter une attitude de réserve envers ses confrères.

## **Les droits du coach**

Sur base de son jugement professionnel, le coach se réserve le droit de ne pas accepter ou d'interrompre la relation de coaching.

## **Recours en cas de non-respect des règles établies dans ce code**

En cas de non-respect des règles établies dans ce code de déontologie, le coach pourrait être sanctionné en cas de recours auprès de l'organisme professionnel dont il fait partie.

Ce code de déontologie peut être amené à évoluer dans le temps.